

## **DELIBERATION N° 2004/12-11 - GROUPEMENT DE COMMANDES - SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 24 juin 2002, la ville de Ludres a adhéré au groupement de commandes de prestations de télécommunications constitué, tant pour ses propres besoins que pour ceux des 26 autres membres du groupement.

Un appel d'offres a été lancé par les services de la communauté urbaine, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents conformément aux articles 8-11, 33, 57 à 59 et 71 du Code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres du groupement, composée d'un représentant de chaque commission d'appel d'offres des 27 membres, réunie les 27 août et 8 octobre derniers, a attribué les différents marchés relatifs aux lots de la consultation.

Conformément à l'article 8 du Code des marchés publics et à la convention du groupement, la personne responsable du marché de chaque membre du groupement, pour ce qui la concerne, signe les marchés et s'assure de leur bonne exécution.

Le groupement de commandes est constitué par des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et nationaux et deux associations du département de la Meurthe-et-Moselle.

Chaque membre adhère aux lots de base n° 1, 2 et 3 et, par choix, aux lots optionnels. Pour la ville de Ludres, les lots optionnels concernés sont les lots n° 4, 5, 6 et 7.

Les marchés de la ville de Ludres s'établiront ainsi dans la limite des montants minimum et maximum qu'elle avait exprimée au moment de la constitution du groupement :

**Lots de base :**

lots	Description du lot	Titulaire	Montant minimal pour 2 ans € HT	Montant maximal pour 2 ans € HT
1	Boucles locales isolées, liaisons louées, trafic sortant lignes faibles trafic, numéros spéciaux.	France Telecom	27 121	108 486
2	Raccordement direct sites à fort trafic, acheminement trafic des sites préselectionnés et en raccordement direct.	9 Telecom	1 021	4 085
3	Téléphonie mobile	SFR	4 060	16 240

**Lots optionnels :**

Les lots optionnels sont conclus sans montants minima et maxima.

lots	Description du lot	Titulaire
4	Services internet professionnels	RMI
5	Services de réseaux privés virtuels (VPN)	RMI
6	Services internet scolaires	RMI
7	Services Internet résidentiels type bouquets de services.	Sans suite

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres du groupement.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au compte 6262 du budget primitif 2005.